

Cruauté envers les animaux et violences humaines

« Certes, nous l'avions compris – les personnes qui battent leurs enfants battent aussi leurs chiens, et ceux qui battent leurs chiens battent aussi leurs enfants - tout est lié ».

(Ben Click, Chef de la police de Dallas, Département de police du Texas)

De nombreuses recherches ont été réalisées depuis les années 70 afin d'étudier le rapport entre cruautés envers les animaux et violences à l'égard des humains.

Ces recherches, faites surtout aux USA, ont démontré que :

- Plus de 70% des femmes victimes de mauvais traitements au sein de la famille affirment que leurs tortionnaires ont menacé de blesser ou de tuer leurs animaux domestiques, ou sont passés aux actes.
- Plus de 30% des femmes maltraitées ayant des enfants affirment que leurs enfants ont blessé ou tué des animaux domestiques.
- Entre 25 et 50% des femmes maltraitées au sein de la famille retardent le moment de quitter le domicile par peur de ce qui pourrait arriver aux animaux domestiques laissés à la maison. Cela vaut surtout pour les femmes sans enfants.
- 40% des femmes maltraitées témoignent du fait qu'elles ont été obligées de participer à des actes sexuels avec des animaux, cela faisant partie d'autres actes violents commis par leur conjoint.
- Environ 50% des violeurs ont, dans leur enfance ou leur adolescence, commis des actes de cruauté envers les animaux
- 15% des violeurs violent aussi des animaux.
- Dans 80% des maisons où des agences de protection animale américaines ont noté des abus ou des négligences à l'égard des animaux, des organismes de protection de l'enfance avaient précédemment fait des contrôles pour abus physiques et négligences à l'égard des enfants.

Aux Etats-Unis, ces résultats sont désormais admis et font partie du travail des forces de police, du FBI, des magistrats et des éducateurs.

En Suisse, les liens entre violences sur les animaux et violences sur les femmes et les enfants mineurs sont pratiquement inconnus, tant au niveau culturel que législatif.

LE PROBLEME

«Il existe un lien entre les tortures et les abus sur les animaux et les violences commises sur les personnes. Il est important que la police et les services sociaux prennent ce problème au sérieux et forment leur personnel. Cela pourrait faire toute la différence entre la vie et la mort ».

(Harry Fletcher de la Probation Officers' Union, NAPO).

Depuis de nombreuses années, la recherche psychologique a démontré que les violences perpétrées par des enfants et des adolescents sur des animaux sont souvent associées à des troubles psychologiques, notamment à des attitudes et comportements agressifs à l'égard des personnes. En outre, la cruauté des enfants et des adolescents envers les animaux peut prélude à des attitudes et comportements anti-sociaux à l'âge adulte. Dans sa révision du DSM-III (1987) (Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders) de l'American Psychiatric Association et dans l'International Classification of Mental and Behavioural Disorders (ICD-10, 1996) de la World Health Organisation, la cruauté physique envers les animaux a été introduite parmi les symptômes de troubles du comportement.

En 1996, le sénateur américain William Cohen, devenu depuis Ministre de la Défense, s'est adressé au Congrès, demandant des peines plus sévères et un soutien psychothérapeutique pour les enfants auteurs d'actes de cruauté envers les animaux. A cette occasion, le sénateur Cohen a précisé que la violence envers les animaux ne doit pas être considérée comme un phénomène isolé, mais comme

faisant partie intégrante d'un cycle complet de violences, et il a souligné l'importance d'interventions coordonnées de la part de diverses instances (policiers, magistrats, éducateurs, vétérinaires, associations de protection des animaux et associations de protection de l'enfance) afin de prévenir des formes plus graves de violence.

Ce sont surtout des mineurs qui s'attaquent aux animaux, frappant des chats, les blessant à coups de couteau ou les jetant en l'air.

Les adultes commettent plus facilement des violences sur les chiens, notamment en leur tirant dessus. L'indifférence législative et institutionnelle à l'égard de ces formes de violence domestique sur des animaux sont principalement dues à :

- 1) un manque de reconnaissance sociale des droits des animaux ;
- 2) la croyance erronée que les mauvais traitements sur animaux sont chose rare, alors que ceux qui s'occupent de ce problème ont réussi à prouver que 5% seulement de ces délits sont dénoncés dans la presse ;
- 3) les cas de cruautés sur les animaux sont vus comme des délits isolés n'ayant aucun lien avec d'autres comportements humains comme les violences sur les personnes.

RECHERCHES AUX USA

« Une personne qui torture ou tue un animal est souvent violente également envers les personnes, si bien que les condamnations pour mauvais traitements sur animaux permettent de placer les auteurs de tels actes en prison ou de leur faire suivre une thérapie ».

Carol Moran, procureur de district adjoint

Chronologie d'importantes recherches sur les cruautés sur animaux et les violence sur les personnes :

1966 – Hellman et Blackman ont établi que la cruauté envers les animaux, de même que la pyromanie et l'énurésie nocturne font partie de ce qu'on nomme la « triade homicide », trois comportements dont la manifestation dans l'enfance peut prélude à un comportement criminel à l'adolescence ou à l'âge adulte.

1977 - Rigdon et Tapia ont fourni la première description claire du phénomène et la première étude systématique sur des enfants ayant commis des actes de cruauté sur des animaux. Etude qui définit le tortionnaire type d'animaux comme étant masculin, d'intelligence moyenne, avec un comportement anti-social précoce et un passé infantile prédisposant à des actes graves de négligence, de brutalité, de refus et d'hostilité.

1980 – Felthous a étudié deux groupes de malades mentaux masculins, l'un avec un comportement agressif, l'autre avec un comportement cruel envers les animaux. Le second groupe avait de grandes probabilités d'avoir eu un père alcoolique, d'avoir provoqué des incendies, d'avoir souffert d'énurésie au-delà de cinq ans et d'avoir été séparé du père. Leur cruauté était plus grave envers les chats qu'envers les chiens.

1983 – Deviney, Dickert et Lockwood ont étudié 53 familles dans le New Jersey dans lesquelles se produisaient des violences domestiques. Ils ont noté que dans 60% d'entre elles il y avait aussi des abus et des négligences envers des animaux domestiques.

1985 – Kellert et Felthous ont étudié la relation entre cruauté envers les animaux et tendances à l'agressivité chez des criminels et des non criminels. Le pourcentage de pratiques brutales sur les animaux s'est avéré significativement plus élevé parmi les criminels.

1991 – Lors d'études réalisées sur des assassins, Hickey a constaté que dans plusieurs cas, des animaux étaient tués afin de revivre l'expérience consistant à tuer des êtres humains.

1993 - Ascione. La cruauté envers les animaux est une manifestation claire de psychopathologie, particulièrement lorsqu'elle s'accompagne d'autres symptômes et d'un passé familial problématique.

1995 – Ascione. 57% des femmes ayant cherché protection avaient dénoncé la mise à mort brutale de leur animal de compagnie, et certaines d'entre elles retardaient le moment de quitter leur partenaire violent par peur de laisser leur animal sur place.

1996 –Hellman et Backlan ont analysé la vie de 84 prisonniers et ont constaté que 75% de ces criminels violents avaient maltraité des animaux.

1997- Edleson. Aussi bien les études de 1995 que celles de 1997 ont montré que les enfants ayant grandi dans des foyers où régnait la violence domestique couraient le risque de développer des troubles psychologiques. Parmi les symptômes de ces troubles on trouve la cruauté envers les animaux.

1997 – Ascione a étudié le cas de femmes ayant cherché refuge dans des maisons pour femmes maltraitées : 74% d'entre elles avouent avoir eu un animal domestique tué, et 71% un animal blessé ou menacé de mort.

1997 – La Massachusetts Society for the Prevention of Cruelty to Animals et la Northwestern University ont examiné le casier judiciaire de tortionnaires d'animaux et celui de ceux qui n'avaient pas abusé des animaux sur une période de vingt ans, constatant que, contrairement à ces derniers, les responsables d'abus sur les animaux ont plus de cinq fois plus de probabilités de commettre des crimes violents en tout genre.

1998 – Ascione confirme les données selon lesquelles les femmes maltraitées témoignent de violences commises précédemment sur des animaux domestiques.

2005 – Le New York Daily News a publié un article sur 3 New-Yorkais qui n'avaient jamais été punis pour avoir battu leur partenaire et qui sont actuellement en prison ou suivent une thérapie pour avoir maltraité leur animal domestique, cela grâce à l'un des nombreux programmes de lutte contre la violence lancés dans plusieurs Etats américains informant les services sociaux du lien existant entre les mauvais traitements sur animaux et les violences domestiques.

« Les individus qui commettent un seul acte de violence sur des animaux sont davantage portés à commettre d'autres délits que ceux qui n'en commettent pas. Des actes isolés de cruauté envers les animaux sont un signal de comportement anti-social potentiel - impliquant entre autres la violence – et ne doivent pas être ignorés par les juges, psychiatres, assistants sociaux, vétérinaires, policiers et tous ceux qui, dans le cadre de leur travail, ont affaire à des abus sur les animaux ».

(The Web Of Cruelty : 'What animal abuse tells us about humans', par Arnold Arluke).

« Hellman et Blackman soulignent l'association fréquente entre la violence criminelle chez l'adulte et une triade de symptômes : incontinence prolongée, pyromanie et abus envers les animaux pendant l'enfance... les abus envers les animaux sont tellement communs parmi ce type de criminels que les profils de serial killers établis par le FBI incluent aussi les cas de violences contre les animaux. »

American Humane Association

LES CIRQUES AVEC ANIMAUX

Comme nous venons de l'expliquer, la cruauté envers les animaux représente un indicateur potentiel

d'un état existentiel pathogène ; par exemple d'une situation familiale et environnementale particulièrement problématique, caractérisée selon les cas par des violences physiques, des violences psychologiques, des abus sexuels ou par l'ensemble de ces formes de violence.

Mais pas seulement ; le fait d'assister fréquemment à des actes de violence peut en effet induire chez les enfants une diminution de l'empathie, c'est-à-dire de la capacité de s'identifier à autrui, l'une des qualités les plus efficaces pour prévenir, réduire et/ou éliminer la violence dans les rapports entre les êtres humains et entre ces derniers et les animaux.

Des actes directement ou indirectement liés à la violence, perçus instinctivement comme de la souffrance, de l'angoisse ou du malaise, peuvent finir par être acceptés comme des comportements plus ou moins normaux s'ils sont répétés et présentés comme « normaux ».

Pire encore : les cas où des comportements violents sont présentés à des mineurs sous forme de jeux ou de divertissements, où l'on rit de la souffrance, où l'on s'amuse de voir la mise en scène répétée et volontaire d'actes violents.

Ces spectacles sont souvent présentés dans les cirques qui emploient des animaux lors de leurs spectacles.

D'après certains psychologues et éducateurs, le spectacle des animaux dans les cirques a effectivement une influence négative sur l'éducation des enfants.

En effet, la vie quotidienne et les exercices imposés aux animaux des cirques :

- 1) impliquent nécessairement diverses formes de cruauté envers les animaux ;
- 2) présentent la violence sur animaux comme une forme de plaisir, de jouissance, de distraction, selon le concept que le fait de priver les animaux de leurs besoins éthologiques fondamentaux est divertissant et beau ;
- 3) réalisent leurs activités violentes aussi et surtout grâce à l'appui de la télévision.

De nos jours, les enfants disposent de nombreuses informations diffusées grâce à la sensibilisation à l'écologie dans les écoles, à travers les mass médias, les associations animalistes, et apprennent que des animaux arrachés à leur habitat naturel, transportés, mis en cage, battus et effrayés, sont obligés d'apprendre des comportements anormaux, parfois grotesques et toujours contre nature, qui provoquent souffrance, stress et angoisse. Dans certains pays, comme par exemple en Belgique et dans de nombreuses communes italiennes, l'emploi de certains animaux ou de toutes les espèces animales dans les cirques a été interdit. Nous ne pouvons qu'espérer que la Suisse suivra bientôt ces exemples de civisme, et c'est dans ce sens que nous travaillons.

Dossier publié dans Orizzonti Nr. 110 - mars 2007